

**Municipalité d'Authier-Nord
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Authier-Nord, tenue à la salle multiservice, au 418-B, rue Principale, le mardi 10 juin 2025 à 19h35.

Sous la présidence du maire Fernand Major, sont présents à cette séance, les conseillères et les conseillers suivants : Luc Raby, Jean-Marc Neveu, Florence Duguay et Serge Lefebvre.

Absence motivée : Michelle D'Amours

Assiste également à la séance, madame Martine Plourde, directrice générale greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 mai 2025
3. Approbation des déboursés de mai et des déboursés à réaliser
4. Période de questions (10 minutes)

POINTS DE SUIVIS

5. Présentation des états financiers consolidés
6. Journée de l'arbre du 25 mai 2025
7. Projet minier Disson
8. Collecte des encombrants

POINTS DE DÉCISION

9. Achat de stores pour le bâtiment 452, rue Principale
10. Adoption du plan de voirie 2025
11. Adhésion au CREAT
12. Politique de gestion des employés
13. Adhésion assurances-collectives FQM et REER
14. Utilisation du vote par correspondance
15. PAVL-Rétablissement

POINTS D'INFORMATION

16. Saint-Jean-Baptiste
17. Réfection du toit du bâtiment 452, rue Principale
18. Correspondance
 - 18.1. MADA – Consultation renouvellement programme de soutien à la démarche
 - 18.2. PIIRL 2015 – l'entretien des routes 1 et 2
 - 18.3. Ministère des Finances – Avis de refinancement
 - 18.4. MRCAO – Lancement saison touristique estivale 2025
 - 18.5. MRCAO – Programme de subvention plantation d'arbres
 - 18.6. MAMH – Répartition de la croissance d'une partie de la TVQ
 - 18.7. MAMH – Stratégie et fonds pour renforcer la gouvernance municipale
 - 18.8. MRNF – Procédure de signalement de territoire sous entente de délégation
 - 18.9. Santé publique – Outils feux de forêt et chaleur été 2025
 - 18.10. MTMD – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien
19. Dépôt du rapport budgétaire concilié de mai 2025
20. Divers
 - 20.1. Rencontre MRCAO – Entretien des ponts
 - 20.2. Virée chemin Crête
21. Compte-rendu verbal des activités du maire et des conseillers
22. Période de questions (15 minutes)
23. Fermeture de l'assemblée

2025-06-10/01

1. OUVERTURE DE LA SEANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h35.

Il est proposé par Luc Raby, appuyé par Jean-Marc Neveu et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ouverture de la séance ainsi que l'ordre du jour tel que lu par le maire, et que le point « Divers » demeure ouvert.

2025-06-10/02

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 mai 2025

ATTENDU QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 13 mai 2025 du conseil de la Municipalité d'Authier-Nord a été acheminé à chacun des membres dudit conseil dans les délais prévus afin que ceux-ci en prennent connaissance ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal en séance.

Il est proposé par Florence Duguay, appuyée par Serge Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 mai 2025.

2025-06-10/03

3. APPROBATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS ET DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE les listes de déboursés du mois de mai relatifs aux salaires d'une somme de 19 538,68 \$ et aux payables d'une somme de 26 015,23 \$ pour une somme totale de 45 553,91 \$ ont été acheminées à chacun des membres du conseil dans les délais prévus afin que ceux-ci en prennent connaissance ;

ATTENDU QUE des factures pour une somme de 52 700,17 \$ sont présentées pour autorisation de paiement ;

Il est proposé par Luc Raby, appuyé par Jean-Marc Neveu et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les déboursés soient adoptés tels que présentés et que les paiements des factures soient autorisés. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Madame Aline Guénette, technicienne comptable de la firme Daniel Tétreault CPA inc., dépose et présente aux membres du conseil les états financiers consolidés pour l'exercice financier 2024.

6. JOURNÉE DE L'ARBRE DU 25 MAI 2025

Lors de la séance du conseil, le 8 avril, la directrice générale a informé les conseillers que la journée de l'arbre se tiendrait le 25 mai à la Micro-forêt éducative. De nombreux citoyens se sont déplacés pour l'événement. Le Comité des loisirs et des sports d'Authier-Nord était également sur place pour participer à la distribution. Plusieurs activités éducatives et familiales étaient offertes : une animation sur le tri des déchets, des maquillages pour enfants, ainsi que des collations gracieusement préparées par l'Épicerie Roger Plante. Monsieur Benjamin Gagnon a également présenté l'un de ses nichoirs. Malgré une météo changeante, les citoyens présents ont grandement apprécié cette journée. Toutefois, des arbres restaient disponibles à la fin de la journée. La Municipalité a donc rapporté les arbres non distribués au bureau municipal afin que les citoyens puissent venir s'en procurer dans les jours suivants.

7. PROJET MINIER DISSON

Lors de la séance du conseil du 13 mai dernier, nous vous présentions la planification annuelle des travaux de IAMGOLD pour le projet minier Disson. Suite aux discussions du conseil, nous avons formulé, le 22 mai 2025, une réponse pour IAMGOLD et acheminée aussi à la Direction du développement et du contrôle de l'activité minière du ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Le 29 mai 2025, IAMGOLD revenait avec une acceptation de nos recommandations mais aussi une demande de leur permettre de l'échantillonnage de surface à proximité du lac et les travaux d'exploration

la nuit. Notre réponse du 2 juin excluait les travaux de nuit tout en permettant l'échantillonnage de surface.

8. COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Lors de la séance du conseil du 13 mai dernier, nous vous présentions les soumissions des entrepreneurs pour la collecte des encombrants 2025. Le conseil municipal a comparé les prix des soumissionnaires et analysé les deux façons d'offrir le service de ramassage des encombrants et a choisi Les entreprises JLR pour réserver leurs services pour une collecte de propriété en propriété au coût estimé de 3 077,01 \$. Nous avons obtenu que la collecte ait lieu le lundi 16 juin. Un affichage a été publié sur notre site internet ainsi que sur notre Facebook. Nous avons aussi affiché au bureau municipal, à nos salles municipales ainsi qu'à l'Épicerie Roger 2.0.

2025-06-10/04

9. ACHAT DE STORES POUR LE BÂTIMENT 452, RUE PRINCIPALE

Il est proposé par Florence Duguay, appuyée par Jean-Marc Neveu et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat de stores pour le bâtiment 452, rue Principale. La valeur totale de l'achat est de 6 697,30 \$ mais un escompte de 50 % a été accordé à la Municipalité ce qui amène l'achat au montant de 3 348,65 \$ avec les taxes. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

2025-06-10/05

10. ADOPTION DU PLAN DE VOIRIE 2025

Il est proposé par Serge Lefebvre, appuyé par Luc Raby et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le plan de voirie 2025 tel que présenté. Ce plan peut être consulté sur place au bureau municipal.

2025-06-10/06

11. ADHÉSION AU CREAT

Il est proposé par Luc Raby, appuyé par Florence Duguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer au Conseil Régional de l'Environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT), l'abonnement pour les municipalités étant de 50,00 \$. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

2025-06-10/07

12. POLITIQUE DE GESTION DES EMPLOYÉS

Il est proposé par Jean-Marc Neveu, appuyé par Luc Raby et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la « Politique de gestion des employés » de la municipalité d'Authier-Nord.

2025-06-10/08

13. ADHÉSION ASSURANCES-COLLECTIVES FQM ET REER

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme ») ;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat ») ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la Loi sur la distribution de produits et de services financiers, c. D-9.2 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1er janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années ;

Il est proposé par Jean-Marc Neveu, appuyé par Florence Duguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité d'Authier-Nord adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1^{er} août 2025 ;

QUE la Municipalité d'Authier-Nord paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente ;

QUE la Municipalité d'Authier-Nord respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat ;

QUE la Municipalité d'Authier-Nord maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions ;

QUE la Municipalité d'Authier-Nord maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme ;

QUE la Municipalité d'Authier-Nord donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant ;

QUE la Municipalité d'Authier-Nord autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaires conseils désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la Municipalité d'Authier-Nord accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaires conseils désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective ;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre ;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

2025-06-10/09

14. UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection

générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Serge Lefebvre, appuyé par Luc Raby et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

2025-06-10/10

15. PAVL – RÉTABLISSEMENT

ATTENDU QU'un événement fortuit est survenu le 14 avril 2024 ;

ATTENDU QUE les pluies torrentielles de cette période d'avril 2024 ont résulté au gonflement hors de l'ordinaire du ruisseau Deslongchamps sur le 8^e et 9^e Rang Ouest d'Authier-Nord, ce qui a en une érosion massive des parois du ruisseau et emporté une partie de la chaussée du chemin dans le lac Macamic ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Authier-Nord a pris connaissance des modalités d'application du volet Rétablissement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 ou 2 et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Rétablissement ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Authier-Nord s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet dont, notamment, l'aide financière maximale accordée par le ministre et correspondant à 90 % des dépenses admissibles ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Authier-Nord choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres) ;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, Mme Martine Plourde, directrice générale, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Jean-Marc Neveu, appuyé par monsieur Serge Lefebvre, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, et adopté, que le conseil de la Municipalité d'Authier-Nord autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

16. SAINT-JEAN-BAPTISTE

Le Comité des loisirs et des sports d'Authier-Nord est fier d'organiser une grande fête pour souligner la Saint-Jean-Baptiste, qui aura lieu le 23 juin 2025, au terrain de baseball de la municipalité.

Cette journée festive vise à rassembler la communauté dans une ambiance chaleureuse et familiale. Plusieurs activités seront offertes gratuitement aux petits comme aux grands, notamment :

- Des jeux gonflables
- Du maquillage pour enfants

- Un discours du maire accompagné de la levée du drapeau au bureau municipal
- Un concert en soirée avec l'artiste Alexis Julien
- Des tirages moitié-moitié
- Un spectacle de feux d'artifice pour clore la soirée en beauté

Des petits gâteaux décorés de la fleur de lys seront distribués pour souligner la fierté québécoise. Les personnes présentes seront invitées à apporter leur propre nourriture et leurs boissons, afin de partager un moment convivial dans un esprit de communauté.

Le Comité prévoit accueillir environ 150 personnes à cette occasion. Cette célébration s'inscrit dans une volonté de renforcer les liens entre les citoyens et de faire rayonner la culture québécoise au sein de notre village.

17. RÉFECTION DU TOIT DU BÂTIMENT 452, RUE PRINCIPALE

Le maire informe le conseil qu'à la suite des fortes pluies survenues cette semaine, plusieurs feuilles de bardes sur le toit du bureau municipal ont été arrachées. Cette détérioration a entraîné une infiltration d'eau à l'intérieur du bâtiment. Afin de limiter les dégâts et d'éviter une aggravation de la situation, les employés du garage municipal ont installé une bâche temporaire sur la toiture. Le maire mentionne que deux demandes de soumission ont été envoyées afin d'obtenir des estimations pour la réfection complète du toit.

18. CORRESPONDANCE

- 18.1 MADA – Consultation renouvellement programme de soutien à la démarche
- 18.2 PIIRL 2015 – L'entretien des routes 1 et 2
- 18.3 Ministère des Finances – Avis de refinancement
- 18.4 MRCAO – Lancement saison touristique estivale 2025
- 18.5 MRCAO – Programme de subvention plantation d'arbres
- 18.6 MAMH – Répartition de la croissance d'une partie de la TVQ
- 18.7 MAMH – Stratégie et fonds pour renforcer la gouvernance municipale
- 18.8 MRNF – Procédure de signalement de territoire sous entente de délégation
- 18.9 Santé publique – Outils feux de forêt et chaleur été 2025
- 18.10 MTMD – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien

19. DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE CONCILIÉ DE MAI 2025

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport budgétaire concilié de mai 2025 pour information.

20. DIVERS

20.1 Rencontre MRCAO – Entretien des ponts

Le maire, M. Major, informe le conseil que la rencontre avec M. Mathieu Cloutier a eu lieu dans la semaine afin d'avoir un aperçu de la situation concernant l'entretien des ponts. Monsieur Cloutier a précisé que la responsabilité de cet entretien avait été transférée à la MRC d'Abitibi-Ouest qui l'a ensuite déléguée aux municipalités dans une entente. Monsieur Cloutier et le maire ont procédé à une tournée de l'ensemble des ponts situés sur le territoire de la municipalité.

20.2 Virée chemin Crête

Le maire informe le conseil que des travaux sont envisagés au chemin Crête, à la demande de la MRCAO qui nous a signalé que le chemin n'est pas assez solide, ce qui complique l'accès et la manœuvre du camion de collecte des matières résiduelles.

21. COMPTE-RENDU VERBAL DES ACTIVITES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Madame Florence Duguay fait un compte-rendu de la réunion de mai concernant la régie des déchets. Le maire fait un compte-rendu de la réunion du Comité Bellefeuille et du conseil de la MRCAO.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

2025-06-10/11

23. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Luc Raby, appuyé par Jean-Marc Neveu et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h41.

Fernand Major, Maire

Martine Plourde, greffière